

PRIX D'UNE VIE SPORTIVE

Règlement

Art.-1 : Ce prix a pour but de mettre à l'honneur une personne qui grâce à son travail de bénévole a œuvré pendant de nombreuses années au service d'un club sportif, ou une personne dont la carrière sportive mérite d'être reconnue grâce à sa longévité et son engagement.

Art.-2 : Le lauréat doit être domicilié à Verviers.